

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°30 : juin 2025



SOMMAIRE

1. Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et bilan des investigations par les dispositifs de surveillance

- maladies réglementées
- mortalités massives aiguës
- autres troubles

2. Frelon asiatique

3. Actualités du mois

- Traitements des vignes (flavescence dorée)
- Enquête impact frelon à pattes jaunes, 2024
- Formation initiale TSA
- Résultats tests efficacité varroa
- Rencontres des insectes pollinisateurs à Lyon
- Risque *Aethina tumida*
- Visite « PSE »

Un mois de mai un peu plus doux et plus sec que de coutume¹

Les conditions météorologiques ont permis une bonne production de miel d'acacias selon les territoires, par exemple dans la Drôme, l'Allier ou le val de Saône, contrairement aux Savoie où une météo plus fraîche a contrarié les miellées.

Ce début du mois de juin voit le commencement des miellées de tilleuls.

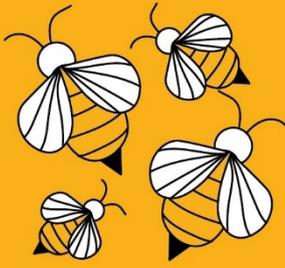
Des colonies sont mal sorties d'hiver à cause du varroa, la pression peut être déjà importante dans certains ruchers. Les fortes infestations peuvent entraîner une baisse de production. Ce signal doit vous amener à contrôler vos colonies (comptages) et être réactif. Il est recommandé d'être plus vigilant que d'habitude et de se préparer aux traitements.



Credit photo : DDP26
Murrel Orłowski

1 : Source [Météo-France](#)





Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 31 déclarations au mois de mai 2025 dans 11 départements de la région (hormis la Loire). Ce nombre de déclarations est similaire aux enregistrements des années précédentes ; plus en cohérence avec la saison apicole et les efforts de promotion du dispositif.

26 déclarations ont été orientées vers la voie « autres troubles ». Deux déclarations ont été orientées en suspicion de maladie réglementée et 3 en « mortalités massives aiguës » (MMA).

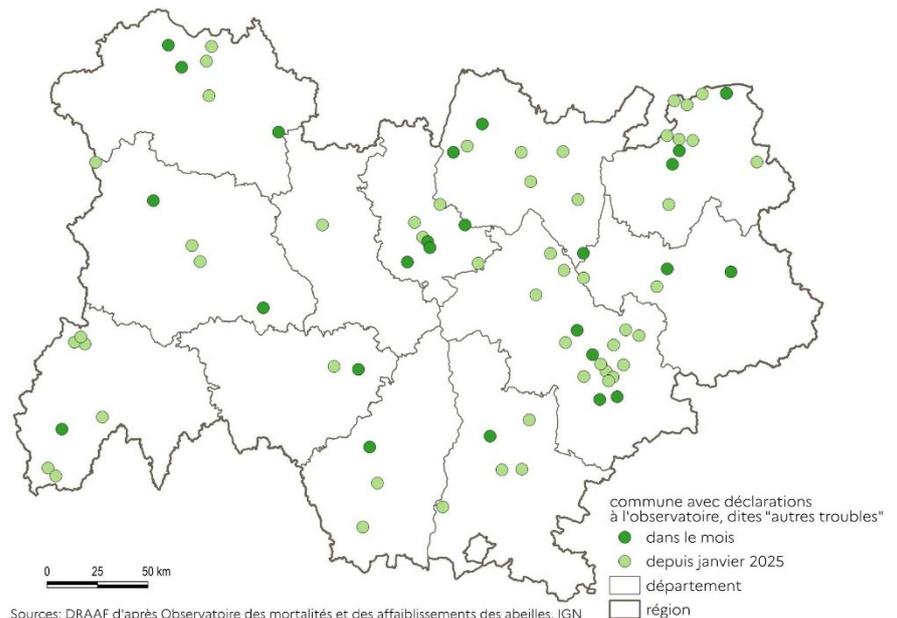
Bilan des investigations

Cas orientés « autres troubles », FRGTV

Sur les 26 déclarations orientées vers la voie « autres troubles » dans 11 départements, 13 déclarations n'ont pas été suivies d'une visite d'investigation : dans 2 cas, il était trop tard pour investiguer les ruchers ; un apiculteur n'a pas souhaité de visite pour le moment ; et 10 apiculteurs déclarants ont eu un accompagnement téléphonique.

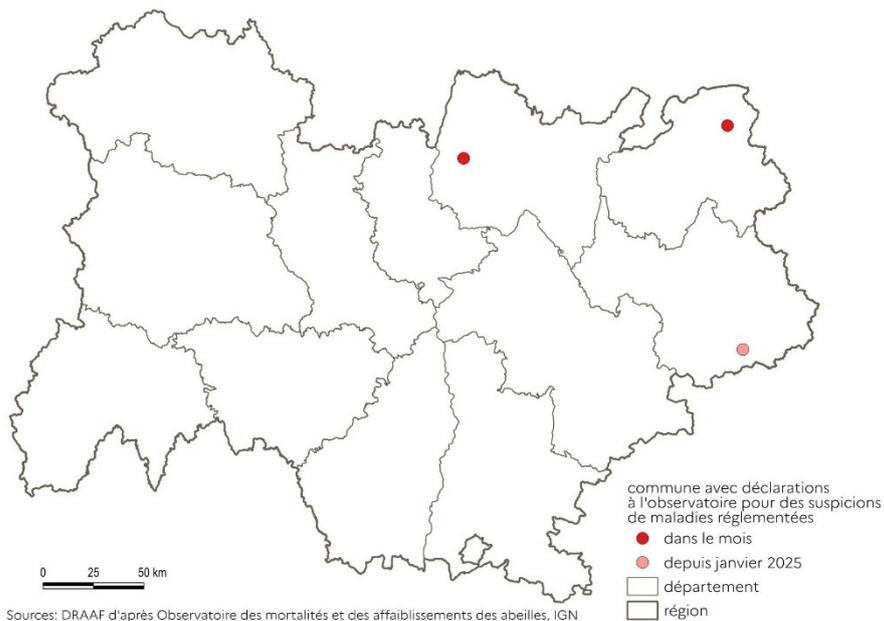
13 investigations ont été réalisées par un vétérinaire de la FRGTV : elles ont conclu à des problèmes de couvain, de loque européenne (accompagnée ou pas de SBV), d'ascosphérose, ou de CBPV.

Ces troubles ont été identifiés dans les mêmes proportions dans les ruchers non investigués.



Cas orientés en suspicion de maladies réglementées, État : DD(ETS)PP

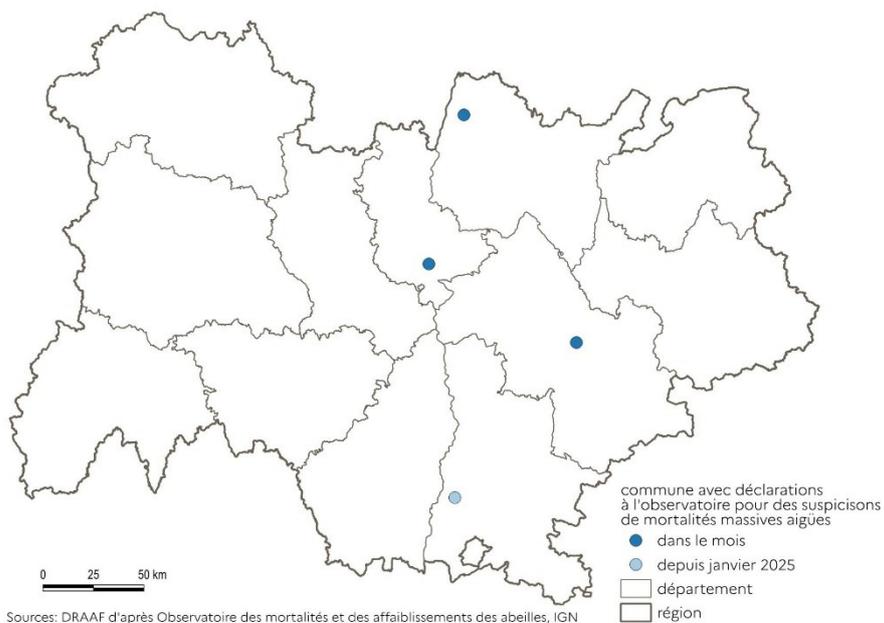
Deux suspicions de loque américaine *Paenibacillus larvae* ont été déclarées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.



Cas de mortalités massives aiguës « MMA », Etat : DRAAF et DD(ETS)PP

Les trois cas de mortalité massives aiguës sont dans les départements de l'Ain, l'Isère et du Rhône.

Pour les cas déclarés (Ain et Isère), la visite du rucher a été effectuée par un vétérinaire missionné par la DDPP et des matrices apicoles ont été prélevées. Les matrices apicoles sont en cours d'analyses. Les enquêtes environnementales ont été menées par la DRAAF : contrôles du stock et relevés de produits chez les agriculteurs environnants. Toutefois pour le cas isérois, le cumul des délais entre la déclaration, la visite et l'enquête environnementale et les nombreuses pluies ont amoindri l'intérêt du prélèvement de végétaux.



Pour le cas du mois d'avril en Drôme, des végétaux prélevés pendant l'enquête environnementale vont être analysés (recherche de résidus).



Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr

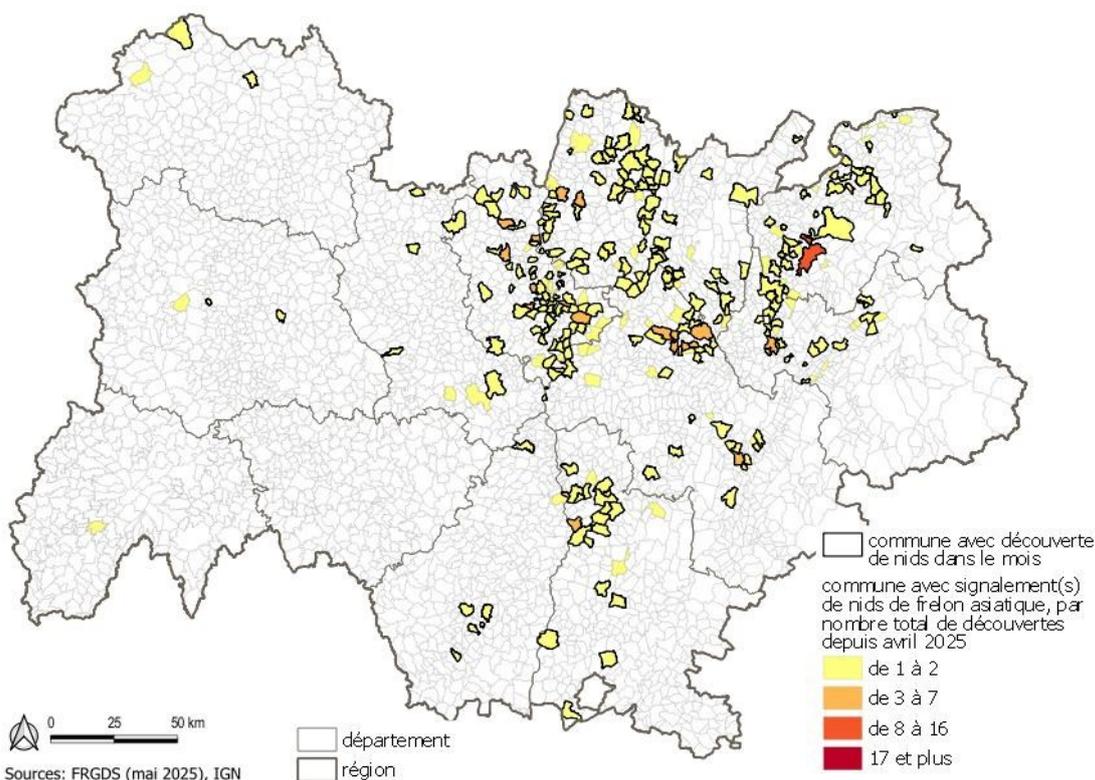
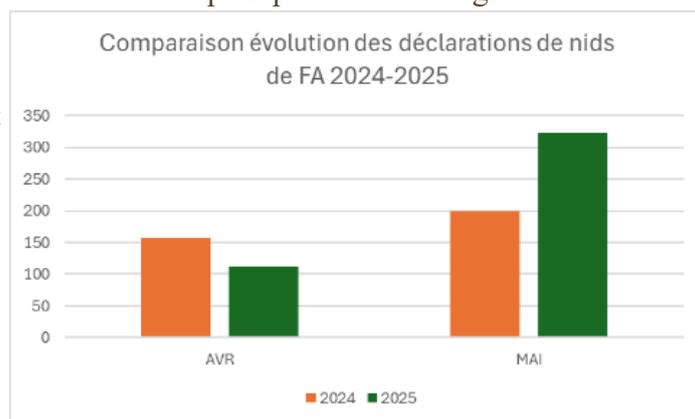


Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Pour ce mois de mai, la plateforme www.frelonsasiatiques.fr a enregistré 322 nouveaux signalements de nids primaires confirmés soit un total de 435 depuis le début de la saison ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à l'année dernière. La plupart de ces nids primaires sont détruits par les déclarants ou des référents locaux. L'aide de ces bénévoles est précieuse car elle permet de différer l'appel aux désinsectiseurs professionnels partenaires et ainsi de détruire plus de nids en fin de saison : un grand merci à eux.

Il est donc essentiel de rechercher les nids primaires afin d'en détruire un maximum et limiter ainsi le nombre de nids secondaires plus impactant pour les ruches par la pression de prédation et plus onéreux à détruire.



Depuis la fin du piégeage de printemps en mai, les remontées de piégeage de printemps nous parviennent progressivement : déjà presque 1 400 sites renseignés pour 4 000 pièges et 53 200 fondatrices piégées ! Ce qui est bien mais présage tout de même d'une année difficile quant à la pression du frelon asiatique sur notre territoire.

Ces chiffres nous sont importants pour suivre l'utilité et l'efficacité de cette action de piégeage sur le territoire, et nous permettra également de mettre à jour les données sur le type de pièges (capacité de capture et sélectivité). **Le questionnaire est ouvert jusqu'au 15 juin, l'exploitation finale des données se fera fin juin.**

Lien vers le questionnaire : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>



FIN DU PIEGEAGE DE PRINTEMPS

L'heure a sonné de ranger provisoirement nos pièges
et de remonter les prises !

Période de piégeage



Préservation de la biodiversité

Les fondatrices frelons européens font leur apparition, il est nécessaire de les préserver



Enregistrement des prises

Participez à la lutte collective en enregistrant vos prises, via un formulaire très simple : <https://forms.office.com/e/gLmEEG4rT>
Merci ! vos données sont précieuses pour le suivi de la lutte



Recherche des nids primaires

Maintenant, ouvrons les yeux pour chercher les nids primaires. A faible hauteur, sous les avant-toits, cabane, haies...) ils sont petits et faciles à détruire



Actualités



Traitements des vignes contre le vecteur de la flavescence dorée

La flavescence dorée, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'une maladie grave de la vigne transmise par un insecte piqueur suceur, faisant l'objet d'une lutte collective et obligatoire à base d'insecticides. Calendriers et communiqués (par département) : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/zone-delimitée-traitements-insecticides-r1086.html>

Les traitements ont lieu dans un délai contraint et peuvent avoir des effets délétères sur les abeilles. Dans les secteurs concernés par cette lutte, restez vigilants aux symptômes de mortalité et / ou d'affaiblissement des colonies. Pour signaler vos observations, vous pouvez contacter : l'Observatoire des mortalités et affaiblissement des abeilles au 04 13 33 08 08.

Enquête sur l'impact du frelon à pattes jaunes sur les exploitations apicoles en 2024

Cette enquête est coordonnée par l'ITSAP-Institut de l'abeille, s'appuie sur les ADA et est financée par InterApi. GDS France s'associe à la diffusion de ce questionnaire dans le cadre du suivi du Plan National de Lutte contre le frelon à pattes jaunes. Ce questionnaire vise à évaluer l'impact du frelon sur les exploitations en 2024. Il fait suite au questionnaire de l'année 2023 dont les résultats ont été publiés à l'hiver 2024.

Suite aux retours de ce dernier, le questionnaire de 2024 a été simplifié et amélioré. L'objectif de cette enquête est de mettre à disposition de la filière apicole des références techniques et économiques sur l'impact du frelon à pattes jaunes sur les exploitations apicoles à l'échelle nationale et par région.

Temps à prévoir pour le remplir : de 3 à 20 min en fonction de l'impact à déclarer. Tous les apiculteurs sont invités à y **répondre**, quel que soit leur nombre de ruches et la pression du frelon sur leurs exploitations **jusqu'au 20 juin**.

https://itsap.limesurvey.net/966942?lang=fr&fbclid=IwY2xjawKaiJhleHRuA2FlbQIxMABicmlkETFmOWdjeTNMdeFxcDVzWERwAR5SZqvOjunVR0TM4iyI9M2CFjn6043eYB7pYImetLP2Uy4PmyLHZK2OE6ViOA_aem_2XnQNBPMJmLJ7wms7bwuWeQ

Formation initiale TSA



Le GDSA74 organise à l'automne une formation initiale TSA ouverte aux autres départements. Elle aura lieu :

du lundi 22 septembre au vendredi 27 septembre puis les 6 et 7 novembre
à la MFR des Dronières près de Cruseilles (74 – Haute-Savoie).

Renseignements et inscriptions auprès de France GAVE : francegave.gdsa74@gmail.com

Tests d'efficacité des traitements contre *Varroa destructor* (2025) : Les résultats sont disponibles

Les résultats des tests d'efficacité des traitements anti-varroa, coordonnés par la FNOSAD-LSA en 2024 viennent d'être publiés dans le numéro 327 de *La Santé de l'Abeille* et sont accessibles en ligne ici : <https://fnosad-lsa.fr/revue-de-la-sante-de-labeille>

L'étude porte sur les traitements réalisés avec les médicaments Apivar, Apitraz, Bayvarol et Varroaxal (après encagement de la reine).

Les résultats montrent une efficacité souvent en dessous des attentes, quels que soient les traitements. Ce constat invite les apiculteurs à redoubler de vigilance : un suivi rigoureux du niveau d'infestation après les traitements d'été est plus que jamais nécessaire pour adapter rapidement les pratiques, si besoin.

Il s'agit d'un signal important pour la filière apicole : la surveillance, l'anticipation et la réactivité restent des pratiques essentielles pour protéger durablement les colonies.

4e Rencontres des insectes pollinisateurs à Lyon [Changement de date] 23-24 octobre 2025

Les Rencontres sont particulièrement destinées aux *acteurs qui, dans le cadre de leur profession, interagissent d'une manière ou d'une autre avec les pollinisateurs et les enjeux qui y sont liés* ; notamment les professionnels de la biodiversité et des pollinisateurs, de l'agriculture et des espaces verts, les gestionnaires d'espaces protégés et de fonciers ; et bien sûr les acteurs scientifiques et des politiques publiques.

<https://www.arthropologia.org/blog/4e-rencontres-nationales-des-insectes-pollinisateurs>



Risque *Aethina tumida*



Crédit photo : MASA

Une surveillance renforcée vis-à-vis d'*Aethina tumida* est réalisée par les services de l'État dans les ruchers destinataires, en 2024, de reines d'abeille provenant de Sicile à partir d'échanges régulièrement déclarés. Cette surveillance a été prescrite à la suite de foyers survenus en Sicile après les mouvements de reines.

Cette surveillance menée lors de la campagne apicole 2025 vise à vérifier l'absence d'introduction sur le territoire national. <https://agriculture.gouv.fr/apiculture-renforcement-de-la-vigilance-vis-vis-des-risques-dintroduction-de-maladies-exotiques>

Il n'est pas exclu que des reines aient été importées hors cadre réglementaire (sans certificat sanitaire ni enregistrement officiel du mouvement). **Nous invitons tous les apiculteurs à la vigilance (origine, traçabilité et surveillance).** La détection précoce d'*Aethina tumida* (comme *tropilaelaps*) demande un examen des colonies d'abeilles régulier, attentif et complet de tous les éléments de la ruche.

Nous vous rappelons les règles d'importation :

<https://agriculture.gouv.fr/importations-dabeilles-et-de-bourdons-depuis-letranger-quelles-regles>

Tout apiculteur qui identifierait des coléoptères ou acariens suspects doit contacter dans les plus brefs délais le guichet unique de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) 04 13 33 08 08.

Une visite « PSE », c'est quoi ?

PSE pour programme sanitaire d'élevage.


TOUT SAVOIR SUR LA VISITE PSE
PROGRAMME SANITAIRE D'ÉLEVAGE
Un apiculteur au service des apiculteurs

C'EST QUOI ? La visite PSE est avant tout une **visite de conseil** dont vous bénéficiez en tant qu'adhérent au GDS et à son PSE.

PAR QUI ? Un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) qui est un apiculteur expérimenté ayant suivi et validé une formation spécifique sur la santé des abeilles.

COMMENT ? La visite sanitaire est un moment d'échange sur vos pratiques sanitaires entre vous et le TSA. La discussion s'appuie sur votre registre d'élevage mais peut se faire également en observant quelques ruches, en faisant des comptages varroas... A l'issue de cette visite, une fiche est remplie avec les observations puis signée.

OÙ ? Chez vous, sur un rucher ou non.

QUAND ? Le RDV est à convenir entre vous et le TSA. Une visite tous les 5 ans est nécessaire pour pouvoir bénéficier de la délivrance des médicaments par le GDS.

POURQUOI ? Cette visite est obligatoire, imposée par le PSE. Elle s'effectue auprès des adhérents du GDS à raison d'une visite minimum pour la période du PSE (5 ans) sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire référent mais **elle n'a pas vocation à contrôler**. Elle a pour objectif d'apprécier vos pratiques apicoles et l'usage des médicaments obtenus via le PSE.

**Le saviez-vous ?
QU'EST-CE QU'UN PSE ?**

Un programme sanitaire d'élevage PSE permet d'accorder pour 5 ans à des groupements agréés tels que les GDS, le droit de détenir et délivrer, des médicaments vétérinaires à leurs adhérents dans des conditions précises. La visite à chaque adhérent pendant la période de validité du PSE fait partie de ces conditions.

TÉMOIGNAGES

6 colonies *Thierry*
*"Je ne savais pas que nous pouvions avoir des échanges techniques avec vous ainsi. En particulier sur les médicaments antivarras et les méthodes biotechniques, j'ai appris pleins de choses et vais tester ces nouvelles idées cette année (retrait de cadre de couvain, changement des cires, pratiquer un 2^e traitement...)
Ce serait vraiment intéressant de poursuivre nos discussions avec d'autres apiculteurs également pour comparer nos méthodes."*

5 colonies *Melanie*
"Merci pour ces échanges j'ai appris beaucoup de choses et en particulier que je pouvais modifier et améliorer encore la gestion de mes colonies pour lutter contre varroa. Parfois je pense que c'est le frelon ou la teigne qui ont détruit mes colonies, mais peut-être est-ce varroa. Je comprends mieux son impact sur mes abeilles maintenant. Quand est-ce que l'on se revoit ?"

Sandrine
Apicultrice pro et TSA
*"Ces visites sont très importantes pour nous au GDS, elles nous permettent d'échanger avec tout un réseau d'apiculteurs sur nos pratiques apicoles et sanitaires. Autour d'un café ou d'un verre d'eau, avec simplicité ou humour, on prend le temps de discuter des traitements antivarras ou des pièges à frelon, mais aussi de toutes les pratiques d'hygiène au rucher et des méthodes, parfois très simples à mettre en place, pour aider nos abeilles. Souvent on nous demande aussi comment faire un essaim artificiel ou comment bien nourrir les abeilles ; et je réponds bien volontiers en fonction de chaque cas.
Et quand quelque chose ne va pas, j'explique pourquoi, sans donner de leçon, et surtout je propose des idées. Parfois on ouvre des ruches, on fait un comptage. Ces actions nous prennent beaucoup de temps, je passe en moyenne 2h par apiculteur (hors déplacement !), mais elles sont vitales ! J'apprécie beaucoup ces contacts très humains et j'aime voir les jolis ruchers de nos régions et l'ingéniosité de nos apiculteurs !"*

COORDONNÉES DE VOTRE TSA



INFOS
apiculture.fr/gds-auvergne-rhone-alpes.com

Création graphique :  www.bonheur.fr

